

Le très hon. MACKENZIE KING: Le travail du bureau du haut commissaire est divisé en deux parties, l'une ayant un rapport immédiat avec les départements du gouvernement britannique et concernant plus ou moins les relations diplomatiques; l'autre se rapportant aux affaires et aux relations commerciales du bureau. M. Pacaud, qui est dans le bureau du haut commissaire, est dans la division qui se rapproche le plus de la diplomatie. Le colonel Reid Hyde s'intéresse aux questions commerciales. Sa nomination n'est pas permanente. Il reçoit tant par jour, mais nous avons l'intention de lui donner une position inamovible.

L'hon. M. GUTHRIE: Combien touche-t-il par jour pour ses services?

Le très hon. MACKENZIE KING: Sept livres par jour lorsqu'il est employé.

L'hon. M. GUTHRIE: Et son travail a-t-il été assez continu depuis deux ans?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'apprends qu'il a reçu \$4,000 l'an dernier.

L'hon. M. GUTHRIE: En tout?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. GUTHRIE: Il s'occupe des questions commerciales de l'ambassade, ou de la légation, comme vous voudrez?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il s'est surtout occupé de quelques-unes des opérations financières que nous avons dû examiner, c'est-à-dire concernant le trésor.

L'hon. M. BENNETT: Les réparations?

Le très hon. MACKENZIE KING: Et le règlement des réclamations pécuniaires.

L'hon. M. GUTHRIE: Le colonel Reid Hyde est-il Canadien?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il vient de Montréal.

M. McGIBBON: Quel est le coût global du bureau du haut commissaire?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a été, l'an dernier, de \$120,000, mais cela ne comprend pas le coût de l'édifice qui a été acheté pour le compte du pays.

L'hon. M. GUTHRIE: Et l'indemnité de logement ou de subsistance que reçoit le haut commissaire est de 5,000 dollars, je crois?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est exact.

(Le crédit est adopté.)

Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le traitement et les indemnités du ministre plénipotentiaire des secré-

taires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la loi du service civil et de ses modifications, \$130,000.

L'hon. M. GUTHRIE: "Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le traitement et les indemnités du ministre plénipotentiaire des secrétaires et du personnel", et encore: "nonobstant toute disposition contraire de la loi du service civil et de ses modifications", puis-je demander quel est le traitement du ministre canadien?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement lui donne le même traitement qu'à notre représentant à Paris, l'honorable Philippe Roy, \$12,000 par année. Le haut commissaire à Londres aura le même traitement.

L'hon. M. GUTHRIE: Y a-t-il des indemnités en plus des 12,000 dollars?

Le très hon. MACKENZIE KING: Des indemnités de logement et des frais de représentation, le loyer de l'édifice, des frais de réception, et ainsi de suite. J'expliquerai à mon honorable ami, dès maintenant, que lorsque ce crédit a été préparé, nous présumons que le Gouvernement louerait un local à Washington pour des bureaux, et louerait également un domicile pour le ministre. Nous avons étudié avec soin ce que cela coûterait comparativement à l'achat d'un édifice pour le logement et les bureaux de la légation, comme c'est l'habitude pour les légations à Washington. Si, plus tard, le comité adopte le crédit qui apparaît dans le budget supplémentaire, nous permettant d'acheter un édifice, j'assurerai avec plaisir à l'honorable député que nous pourrions diminuer de \$30,000 par année le montant demandé sous ce chapitre pour notre légation à Washington.

M. CHURCH: Mon opinion d'un ambassadeur à Washington est qu'il ne sera qu'un homme de paille, et que le Gouvernement devra assumer la responsabilité d'une dépense que le pays n'approuvera pas, j'en suis sûr. Si je suis le seul député à voter contre ce crédit, je le ferai et, si je puis trouver quelqu'un pour m'appuyer, je demanderai sa réduction à un dollar.

M. CAHAN: Est-il entendu qu'en discutant le crédit de \$500,000 du budget supplémentaire, le comité sera libre en même temps d'étudier les articles qui forment ce crédit de \$130,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'avais cru qu'il serait avantageux d'étudier le crédit du budget supplémentaire en même temps que nous étudions ce crédit pour la légation. Je consens parfaitement à prendre cet article immédiatement, si le comité le désire, et à le discuter pour tout ce qui se rapporte à la légation.